

L'image restera dans les annales. Pour la première fois depuis la création du Salon, des manifestants ont été accueillis à bras ouverts, hier, aux Nauticales. Il est vrai que l'inquiétude des plaisanciers concernant le projet de création par le parlement d'une redevance de mouillage pour les bateaux de plaisance rejoint très exactement celles des exposants professionnels et de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, collectivité organisatrice de l'événement. Son président, le député UMP Guy Teissier, ne s'est d'ailleurs pas fait prier pour arborer le badge "Non à la taxe de mouillage" que la Fédération des sociétés nautiques des Bouches-du-Rhône (FSN13) distribuait aux visiteurs ; la plupart d'entre eux acceptant de le porter de bonne grâce.

"Cette taxe, nous n'en voulons pas", n'a d'ailleurs eu de cesse de répéter Guy Teissier à l'ensemble des exposants qu'il a rencontré lors de sa visite marathon du Salon, puis à nou-

**"Ce qui est vrai aujourd'hui peut changer demain ou après-demain."**

veau à la tribune, lors des discours inauguraux. "Cet amendement à la loi NOTRe est inacceptable et je me battraï jusqu'au bout pour qu'il soit retiré. Car même si certains s'engagent à ne pas en faire usage, ce qui est vrai aujourd'hui peut changer demain ou après-demain. D'autre part, on nous parle de redevance alors qu'il n'y a aucun service rendu en contrepartie aux plaisanciers sinon de leur donner le droit de mettre leur ancre au fond de l'eau. C'est donc bien une taxe ; et des taxes, on en a plus qu'assez."

**"Nous ne présenterons pas de demande d'application du texte au Parc des Calanques."**

La veille, le président du Parc national des Calanques et adjoint au maire de Marseille en charge de la Mer Didier Réault avait pris en effet une position qui se voulait extrêmement claire et ferme sur le sujet. "Puisque la loi nous donne le choix, nous ne présenterons pas de demande d'application de ce texte au Parc des Calanques". Et de justifier sa position : "Cette taxe est le fruit d'une logique aberrante dans l'esprit d'un parc national qui est là pour protéger la nature et pas pour restreindre la liberté d'accès. D'autant que les plaisanciers ont déjà fait beaucoup d'efforts pour se conformer aux exigences du parc. Une telle taxe serait doublement contre-productive. D'abord parce que l'utilisateur deviendrait un client et pourrait dès lors penser avoir tous les droits du moment qu'il l'aura payée. Ensuite sur le plan financier car il faudra constituer des équipes de collecte, créer une régie de recette et mettre en place une billetterie."

Présent hier aux Nauticales et malgré une extinction de voix, le maire de La Ciotat Patrick Boré trouvait les ressources nécessaires pour exprimer sa colère. "Il y en a marre de ce gouvernement qui est frappé de taxomato-se. Nous avons encore des espaces de liberté ; qu'on nous les laisse !".

Quant au député UMP Dominique Tian qui mène la fronde contre cette taxe au parlement, il a rencontré hier au Salon les présidents des principaux clubs nautiques provençaux afin d'affiner l'argumentaire qu'il développera à nouveau à l'Assemblée nationale où le texte reviendra en 2<sup>e</sup> lecture après



Les plaisanciers sont vent debout contre la redevance de mouillage. Ils l'ont fait savoir hier à l'ouverture des Nauticales.

/ PHOTOS NICOLAS VALLAURI

avoir été examiné -sans doute à la fin du mois- par le Sénat. Président de l'UNM mais surtout de la puissante FSN13, Michel Lamberti lui a fait part de sa préoccupation et de celle de ses adhérents :

"Tous nos interlocuteurs s'engagent à ne jamais appliquer cette taxe à Marseille mais si la loi passe, cette possibilité restera offerte aux gestionnaires d'aires marines protégées et nous aurons toujours cette épée de Damoclès au-dessus de la tête."  
Philippe GALLINI

